

Faux bruit

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **50 (1912)**

Heft 36

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208909>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



† Samuel Cuénoud.

Par la mort de M. Samuel Cuénoud, ancien syndic de Lausanne, le *Conteur* est brusquement privé d'un de ses amis les plus anciens et les plus fidèles. Cette perte nous affecte profondément.

Au moment où pour lui va sonner la cinquante, notre petit journal était très heureux de sentir qu'il avait encore là, à ses côtés, toujours aussi sincère, aussi dévoué, un de ces amis, si précieux, de la première heure, presque le seul survivant de ceux dont le sourire bienveillant l'avaient salué à sa naissance et qui, de leur chaude affection, de leurs conseils, avaient guidé ses premiers pas. Et déjà le *Conteur* se réjouissait à l'idée de voir M. Samuel Cuénoud, président, comme de juste, doyen aimé et au cœur toujours jeune, son modeste jubilé. Le destin, inexorable, nous refuse cette douce satisfaction, cette grande joie. C'est une nouvelle place vide autour de la table où le *Conteur* s'efforce, non sans peine, de grouper tous les vrais amis de nos traditions nationales et d'une franche et saine gaieté.

Pendant dix ans, de novembre 1863 à fin décembre 1873, succédant à M. Henri Renou, qui, en novembre 1862, fonda le *Conteur* avec Louis Monnet, M. Samuel Cuénoud partagea, avec ce dernier, les soucis de la rédaction. Les numéros de cette période contiennent nombre d'articles fort goûtés, signés S. C., et dont quelques-uns témoignent de plus, éloquentement, qu'à côté des qualités éminentes du mathématicien, du professeur, de l'administrateur et du magistrat, auxquelles nos confrères ont rendu ces jours un juste hommage, le défunt possédait aussi celles qui caractérisent nos meilleurs humoristes vaudois.

Bien qu'il ait quitté la rédaction du *Conteur*, M. Cuénoud en resta, durant de longues années encore, le collaborateur assidu. Puis, peu à peu, à mesure que les diverses fonctions auxquelles il fut appelé et qu'il remplit avec la conscience et la distinction que l'on sait, absorbèrent davantage son activité, sa collaboration devint plus rare. Mais le *Conteur* savait bien que M. Cuénoud lui conservait intacte sa bonne amitié et qu'il pouvait toujours compter sur elle. Vailleurs, de temps en temps, un précieux témoignage lui en était donné, sous forme d'un article sur quelque fait, encore ignoré ou peu connu, de notre histoire lausannoise ou vaudoise, que M. Cuénoud avait découvert en fouillant nos archives et dont il était heureux de nous donner la primeur.

Tous nos journaux ont dit la place très grande que M. Samuel Cuénoud a occupée dans la vie publique de notre ville et du canton, les services nombreux qu'il a rendus au pays; ils ont dit sa courtoisie, sa bonté, le plaisir qu'il avait à être agréable à chacun, le respect et la sympathie qu'il inspirait à tous, même à ceux qui

ne partageaient pas ses opinions. Nous nous associons de tout cœur à ces justes éloges. Mais, au bord de la tombe de M. Samuel Cuénoud, nous éprouvons, de plus, le besoin de rendre particulièrement un sincère hommage à ses qualités de bon Vaudois, de vieille souche, profondément attaché à son pays, qu'il aimait d'autant plus qu'il le connaissait mieux que personne; et, en lui adressant un suprême adieu, à dire le souvenir fidèle et très reconnaissant que nous garderons à sa mémoire.

A sa famille, si cruellement éprouvée par la perte d'un chef adoré, nous exprimons la part bien vive que nous prenons à son grand deuil.

TRENTE ANS AUX ARRETS

La maison n° 11 de la rue de la Madelaine, à Lausanne, propriété de M. Th. Henny-Chauvy, est actuellement en transformation. C'est peut-être occasion de rappeler un fait historique qui a trait à cet immeuble.

En 1850, à l'occasion de l'arrivée au Musée Arlaud, du tableau de Gleyre représentant le major Davel sur l'échafaud, un correspondant du *Nouveliste Vaudois* lui adressait, sous le titre: «Souvenirs d'enfance», les lignes que voici. Nous abrégeons un peu.

Dans le registre du Conseil des Deux-Cents, commençant en l'année 1721 et finissant en l'année 1723 (folios 247 et suivants), se trouvent, assez au long, quelques détails intéressants sur l'entreprise de Davel.

On lit ces mots en marge du folio 250: «Les trois feuillets suivants ont été coupés par ordre et en présence de tout le corps du Conseil, le 9 avril 1723.

L'absence de ces feuillets laisse une lacune regrettable sur plusieurs faits. La tradition, cependant, est venue combler en partie cette lacune. Voici, sur ce qui s'est passé au Comité, quelques détails transmis verbalement par les descendants de quelques acteurs de ce drame.

Ainsi qu'il arrive ordinairement dans les corps délibérants, le Conseil fut divisé d'opinions. Une grande majorité accusa de haute trahison la démarche de Davel et fut d'avis de le livrer au tribunal de la rue de Bourg, ainsi que cela a été fait. Une autre partie, considérant Davel comme une tête brûlée, voulait qu'on le fit évader du pays et que l'affaire fût ainsi étouffée. Une autre fraction encore du Conseil, protesta énergiquement contre la pensée d'une trahison envers Davel et proposa plutôt d'entrer dans ses vues.

Un des membres du Conseil, appartenant à une famille alors puissante et nombreuse, prit délibérément le parti du Major Davel et accusa le Conseil de trahison, de lâcheté.

Une action criminelle fut intentée contre ce conseiller. Il fut condamné à un emprisonnement à vie dans une des cellules de l'Evêché. Mais LL. EE. commuèrent la sentence en un

arrêt forcé, sa vie durant, dans sa maison de la Madelaine. Il y termina ses jours après trente années de réclusion.

Chaque jour, il recevait de nombreuses visites. En hiver, auprès d'un bon feu; en été, dans son jardin, où il avait arrangé un cabinet de verdure, meublé de bancs et d'une table quelquefois couverte de bouteilles apportées par des amis.

La tradition rapporte que quelques années après la fin tragique de Davel on avait insinué au courageux reclus que sa sentence n'étant plus de rigueur, en raison du crédit de sa famille et des circonstances éloignées de l'événement auquel il devait sa punition, il était autorisé à sortir de sa maison et à se promener librement en ville. Il refusa cette faveur, déclarant formellement qu'ayant donné sa parole, il ne reprendrait sa liberté que par un jugement nouveau. Il mourut ainsi fidèle à son honneur.

Or, il paraît maintenant bien prouvé que le membre en question du Conseil des Deux-Cents se nommait Vulliamoz et que sa maison était celle qui porte aujourd'hui le n° 11 de la rue Madelaine et dont on modifie de nouveau la façade.

Faux bruit. — Un brave homme venait de payer une lourde dette; il ne lui restait pas un sou en poche. Il rencontre un ami à qui il fait part de sa déche.

— Mais, réplique ce dernier, qui paie ses dettes s'enrichit.

— Bah! bah! c'est encore un bruit que les créanciers font courir.

FAUT-TE VERI, FAUT-TE

PAS VERI MON BLYA ?

II

A RREVA aô Pontet, traôvo aô bet daô tsamp Justin aô Sapeu, que vegnâi dè trafrè dai truffès, et qu'ètaï ellinnâ in tegnin onna pougna dè fromeint.

— Quemîn lo trovâ-vo? que laï dio.

— Quemîn lo trovâ-vo? Quemîn lo trovâ-vo? (L'est tiurieux quand dèvezè, rêdit sovint lo mîm'affère.) Vouaique, l'est dinse, dinse....? Fudrai daô tsaud...

— In-no lo bî?

— Tiet vaô-tou que t'è diesso? On ne paô rin mè dere daô teimps... Dai carrès dè sèlaô, dai carrès dè pliodze...? Quand t'è dio que l'est à peîdrè la tita, on ne laï vaï plie gottâ... Po daô bî, daô bin bî, ne sé pas...? Laï avai traô dè tsanpagnou su la courtena sti matin et la foumaire daô for trinnâvè et chintâvè traô mau; et, quand mè su lèva, laï avai onco la niola su lè marè dè Molondin...?

— Vo craîdè à la pliodze, dan, Justin?

— A la pliodze, à la pliodze... Ne dio pas que crayo à la pliodze, mâ t'è dio que lo teimps l'est que... intrè dou, quemîn on deraf... su lo balan, qu'on ne paô rin frèma.